

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

---

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC1031

présenté par  
Mme Bergé, rapporteure

-----

### ARTICLE 29

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« autre que celui »,

les mots :

« , à l'exception du membre ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.